



Communiqué de presse

Fidèle à sa mission de simplification des procédures, le Centre Régional d'Investissement de Tanger- Tétouan (CRI) organise en collaboration avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) une séance de travail consacrée à la présentation des nouvelles dispositions d'octroi des certificats négatifs.

Il s'agit d'une externalisation de la procédure d'octroi des certificats négatifs convenue entre le CRI de Tanger- Tétouan et l'OMPIC en vue de permettre aux professionnels: notaires, experts-comptables et fiduciaires de traiter, par le biais d'un service on line, les demandes de certificats négatifs.

Cette externalisation offre aux professionnels outre une économie de temps considérable, la possibilité de mieux organiser leurs prestations à l'égard d'investisseurs et de créateurs d'entreprises.

Cette séance de travail à laquelle prendront part, des représentants de l'OMPIC, les Directeurs Régionaux des Impôts et de la CNSS, les Présidents des chambres de commerce de Tanger et de Tétouan, les Délégués du Commerces et de l'Industrie des de Tanger et de Tétouan et le Président de l'Association des Fiduciaires du Nord, sera aussi l'occasion de revenir sur le bilan d'activité du CRI depuis sa création il va 3ans.